



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE

Évaluation d'incidences Natura 2000 : Formulaire simplifié

Le Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Le réseau comprend des :

- zones spéciales de conservation (ZSC)* désignées au titre de la Directive « Habitat faune Flore »,
- zones de protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive Oiseaux.

En Bourgogne, le réseau représente 66 sites et couvre 12% du territoire. Vous trouverez en *annexe 1* la carte des sites du département où se déroule votre activité.

L'évaluation des incidences

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale du décret n°2010-365 du 9 Avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la liste locale complémentaire au 1^{er} décret : arrêtés préfectoraux du 29 juillet 2011 (71), 25 août 2011 (58), 9 septembre 2011 (21) et du 23 septembre 2011 (89)
- la liste locale « régime propre » (élaboration en cours).

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

Le formulaire simplifié

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet a-t-il une incidence sur un site Natura 2000 ?

Attention : Si une incidence est possible, un dossier d'évaluation complet doit être établi.

(Vous trouverez en *Annexe 2* le schéma présentant la démarche à suivre.)

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou dans le cas contraire de demander de plus amples précisions sur certains points. Il vise à aider le porteur de projet à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour le projet qu'il souhaite réaliser. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter tout complément qu'il juge nécessaire.

Où trouver l'information ?

➔ **Précisions sur la démarche** : Auprès de la DDT de votre département, dans les documents mis en ligne sur le site internet de la DREAL Bourgogne Franche Comté :

Biodiversité Eau Paysage > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Prendre en compte Natura 2000 dans les activités > Le principe de l'évaluation des incidences

➔ **Cartographie des sites** : dans l'application « cartographie dynamique » de la DREAL Bourgogne
Connaissance des territoires > Information géographique > Cartographie dynamique

➔ **Définition et localisation des enjeux, liste des espèces et habitats** : dans le document d'objectifs du site Natura 2000 concerné lorsqu'il est élaboré (mairies concernées, DDT, site internet de la DREAL) ; formulaires standards de données et fiches pédagogiques (site internet DREAL)

Préservation et gestion des ressources naturelles > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Connaître le réseau des sites bourguignons

➔ **Eclairage sur les enjeux** : auprès de l'animateur du site Natura 2000 concerné (liste sur le site internet de la DREAL Bourgogne)

*

Nota bene : les SIC ou sites d'importance communautaire cartographiés en Annexe correspondent aux sites qui feront l'objet d'un arrêté ministériel de désignation en zones spéciales de conservation (ZSC)

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : DDT58 – Service Loire Sécurité Risques – Subdivision Gestion de la Loire

Adresse : 2 rue des Pâtis 58020 NEVERS Cedex

Commune : NEVERS.....

Téléphone : 03 86 71 71 71..... Fax :

Courriel : ddt-slsr-loire@nievre.gou.fr.....

Le projet :

Intitulé : Confortement des digues domaniales de Nevers, Challuy et Sermoise

Adresse : Digue de Sermoise 1^{ère} section

Commune : SERMOISE-SUR-LOIRE

Référence cadastrale : ZA18-19-20

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Proximité d'un site N2000

I. Description du projet**1.A. Nature du projet**

Description sommaire du projet

Le projet envisagé propose de conforter contre les inondations la digue de Sermoise première section en réalisant des massifs filtrants au sein du talus côté zone protégée. Ces massifs sont destinés, en cas d'infiltration dans le corps de digue, à la maîtriser en permettant l'évacuation des eaux infiltrées tout en bloquant les matériaux constitutifs du corps de la digue, maintenant ainsi son intégrité physique et fonctionnelle. Ces travaux permettront de fiabiliser le système d'endiguement pour un niveau d'eau correspondant à une crue de période de retour 200 ans.

Le projet est complété par la création d'une zone de surverse afin de se prémunir du risque de brèche jusqu'à des crues de période de retour de 500ans. Les travaux de la zone de surverse impliquent la destruction temporaire d'environ 370m de la RD13, reconstituée par la suite, et la démolition du parking situé entre la RD13 et le canal.

Les travaux nécessitent de libérer l'emprise et donc de débroussailler/déboiser l'intégralité du corps de digue +5m par rapport au pied de digue, ainsi que l'emprise de la zone de surverse +10m. A noter qu'entre la zone de surverse et le canal, afin de favoriser l'écoulement des eaux tout en minimisant les incidences, il est projeté un débroussaillage associé à une coupe sélective.

Le projet prévoit également la création d'une piste longeant en partie la digue côté Loire (moitié sud du projet) permettant l'entretien du talus.

1.B. Localisation par rapport à Natura 2000

Le projet est-il situé :

• Dans un ou plusieurs site Natura 2000 : Oui Non

• A proximité d'un ou plusieurs sites Natura 2000 : Oui Non

Le(s)quel(s)? N° Site : FR 2600965 Nom du site : Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre

N° Site : FR 26 10004 Nom du site : Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire

Vous trouverez en *Annexe 1* la carte des sites Natura 2000 du département.

Cette cartographie est également disponible sur le site internet de la DREAL Bourgogne (cf page 1)

Joindre au présent formulaire :

- la **carte de l'Annexe 1** correspondant à votre département en localisant le projet
- une **carte de localisation précise** du projet (carte IGN au 1/25 000^e) et du périmètre Natura 2000 ou plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.). Les fonds de plan adaptés à l'échelle et les périmètres Natura 2000 peuvent être édités avec l'outil « cartographie dynamique » sur le site internet de la DREAL (cf page 1).

1.C. Étendue du projet

Quelle est la surface de l'implantation du projet : env 30 000 m²

Quelle est la longueur (si linéaire) : 1950 m

Quelles sont les emprises en phase chantier : env 30 000 m²

1.D. Délais de réalisation

Projet pérenne (Construction,...)

Projet temporaire (Manifestation,...)

Durée du chantier (en jour, mois) : 18 mois

Durée du projet (en jours, mois) :

Période du chantier (jour, mois) : sept 2023 à mars 2025

Période du projet (jour, mois) :

1.E. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire, le cas échéant, les aménagements nécessaires au projet (voiries, réseaux, zone de stockage).

Pour les manifestations ou interventions, préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique et le nombre de personnes attendues.

- Destruction temporaire d'environ 370m de la RD13 reconstituée par la suite ;
- Démolition du parking situé entre la RD13 et le canal reconstitué par la suite ;
- Création d'une fosse de dissipation d'énergie en enrochements bétonnés en pied de digue côté val pour une surverse de digue supportant une crue de Loire de période de retour supérieure à 200 ans ;
- Réaménagement d'un fossé longeant le canal en fosse de dissipation d'énergie en enrochement libre pouvant accueillir la surverse du canal ;

1.F. Entretien, fonctionnement, rejet

Préciser si l'activité générera des interventions ou rejets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...)

- Débroussailler/déboiser l'intégralité du corps de digue +5m par rapport au pied de digue, ainsi que l'emprise de la zone de surverse +10m. A noter qu'entre la zone de surverse et le canal, afin de favoriser l'écoulement des eaux tout en minimisant les incidences, il est projeté un débroussaillage associé à une coupe sélective. Un entretien régulier des zones débroussaillées/déboisées sera ensuite réalisé pour maintenir le milieu ouvert.

1.G. Cartographie de la zone d'influence de l'activité

Vous pouvez délimiter la zone d'influence de votre projet sur une carte au 1/25000 ème ou plus précise, en faisant également figurer les périmètres Natura 2000.

1.H. Démarches entreprises auprès d'experts

Avez-vous eu des contacts avec les animateurs de sites Natura 2000, des experts, des associations de protection de la nature lors de la définition de votre projet : demande d'information, discussion sur les scenarii techniques pour minimiser les incidences ? Oui Non

Si oui, comment avez-vous pris en compte les éventuelles préconisations ?

- Dans le cadre des opérations prévues une étude environnementale permettant de dresser l'état initial de l'environnement naturel a été réalisée puis les incidences du projet évaluées et des mesures d'intégrations environnementales définies. Rapport environnemental joint en annexe 4.

2. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et ses alentours.

- | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage/ Fauche | <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage |
| <input type="checkbox"/> Grandes cultures | <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Urbanisée |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Autres sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Aucun |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Route départemental, canal latéral à la Loire | | |

Indiquer les usages créés ou amplifiés par le projet et l'évolution du bâti existant :

- Pas de modification notable des usages.

3. Habitats naturels

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels (c'est-à-dire les types de milieux)** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. **Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurants dans les cartes des documents d'objectifs** (Où trouver l'information ? Page 1)

De même il permet de détailler les incidences que peut engendrer votre projet (implantation et à proximité) sur ces habitats.

Attention ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien, ...)

- Rejet dans le milieu aquatique Rejets dans l'air (poussières, fumées)
 Piétinement Circulation de véhicules
 Remblaiement ou creusement Autres incidences :.....

Type d'habitat naturel		Cocher si affecté par le projet	Précision sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	Précision sur les incidences par milieu
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse	X	Prairie pâturée mésophile	<u>Incidence faible</u> , un ourlet herbacé diversifié peut être maintenu le long de la piste.
	Lande et parcours			
	Bocage, haies			
	Autre :.....			
Milieux forestiers	Forêt de résineux			<u>Incidence faible</u> Boisement d'érables : incidence faible. L'habitat n'est pas remarquable et est fortement colonisé par les espèces envahissantes. Les fonctionnalités écologiques de corridor liées à ce boisement seront transférées au niveau du boisement d'aulnes et frênes, situé en bord de digue côté Loire, qui est conservé en renonçant à la création d'un chemin d'entretien à l'extrémité du déversoir. Alignement platanes : la maximisation du nombre de platanes conservés de part et d'autre du canal sera de nature à notablement atténuer l'impact de la coupe de l'alignement présent en bordure de la route.
	Forêt de feuillus	X	- Boisement d'érables - Alignement platanes	
	Forêt mixte			
	Autre :			
Milieux humides	Cours d'eau			La création de la piste d'entretien situé côté Loire de la digue, en milieu humide, a été supprimé suite aux conclusions du
	Fossé			
	Étang			
	Zone humide			

	Autre : piste entretien en milieux humide décrit dans le rapport environnemental		- Prairie humide - Ourlet hygrophile / mare - Boisement humide d'aulnes et frênes	rapport environnemental. Une zone humide côté val de la digue, en amont de l'A77 ne peut être évité, des mesures compensatoires sont mises en place par la restauration d'une ancienne peupleraie sur la commune de Decize.
Milieux rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Éboulis			
	Autre :			

Afin de faciliter l'instruction du dossier et de mieux appréhender les milieux naturels environnants, merci de fournir quelques photos de l'implantation du projet et de son environnement en reportant leur numéro sur une carte de localisation et en indiquant ci-dessous leur légende.

- Photos dans l'annexe 4 « rapport environnemental »

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la détérioration d'habitats naturels ?

Oui

Non

Si oui préciser le type d'habitat et la surface concernée

- Boisement d'érables (env 1,5 ha) ;
- Alignement de platanes (env 2 km linéaire) ;
- Friche herbacée (inf à 1ha) ;
- Zone humide (env 2000 m2)

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurants dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs et autres documents disponibles pour chaque site Natura 2000 (Où trouver l'information ? Page 1).

Préciser les espèces présentes sur l'implantation du projet et à proximité.

Rainette verte, lézard des murailles, chiroptères sont les espèces les plus impactées par le projet. Le rapport environnemental en annexe décrit de manière approfondie l'ensemble des espèces présentes sur l'implantation du projet et à proximité.

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces (implantation et à proximité) ?

Attention ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien, ...)

- | | |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Rejet dans le milieu aquatique | <input checked="" type="checkbox"/> Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruits et vibrations | <input type="checkbox"/> Éclairage nocturne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Piétinement | <input checked="" type="checkbox"/> Circulation de véhicules |
| <input checked="" type="checkbox"/> Remblaiement ou creusement | <input type="checkbox"/> Autres incidences :..... |

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la perturbation d'espèces animales ou végétales qui ont permis la désignation du site Natura 2000 ?

Oui

Non

Si oui préciser les espèces concernées, leur nombre et si les perturbations concernent des fonctions vitales de l'espèce (reproduction, repos, alimentation, ...)

- Rainette verte : incidence négligeable, modification du projet sans destruction de la mare identifiée dans l'étude environnementale.
- Lézard des murailles : incidence faible, les habitats rocaillieux présents sur la digue elle-même seront conservés. L'espèce se maintiendra sans difficultés sur le site après réalisation des travaux.

- Chiroptères : incidence faible, les espèces seront protégées en phase chantier (mesures d'évitements – bonnes pratiques d'abattage). La maximisation du nombre de platanes conservés de part et d'autre du canal sera de nature à notablement atténuer l'impact de la coupe de l'alignement présent en bordure de la route.

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat naturel ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés
- destruction ou perturbation dans la réalisation du cycle vital d'une espèce ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés

Votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

Non : Justifiez votre conclusion :

Le projet se situe à plus de 500m de la zone N2000 la plus proche. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour réduire au maximum l'impact environnemental du projet, il n'en ressort que des incidences faibles. La destruction inévitable de 0,2 ha de zone humide sera compensé par la remise en état d'une ancienne peupleraie sur une surface d'environ 2 ha.

De plus le projet a été soumis à une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au près de l'Autorité Environnementale (AE). Il en ressort que le projet de confortement de la levée de Sermoise première section et création d'une surverse n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine (décision de l'AE jointe en annexe).

Ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur du projet.

Oui : L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur.

A (lieu) : NEVERS

Le (date) : 04/04/22

Signature :


Olivier PRUDHOMMEAUX

